

Nom du produit :	F2 SPÉCIAL CONTACTS	Date de création/révision :	21.04.16 Version : 3.1
Ref.Nr.:	BDS000477_2_20160421 (FR)	Remplace :	BDS000477_20150225

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

F2 SPÉCIAL CONTACTS
Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants de précision

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe bvba
Touwslagerstraat 1
9240 Zele
Belgium
Tel.: +32(0)52/45.60.11
Fax.: +32(0)52/45.00.34
E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Laurinkatu 57 A 23 B, 08100 Lohja	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)
France:
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
N° ORFILA: 01 45 42 59 59
Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.
la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145
Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Nom du produit :	F2 SPÉCIAL CONTACTS	Date de création/révision :	21.04.16 Version : 3.1
Ref.Nr.:	BDS000477_2_20160421 (FR)	Remplace :	BDS000477_20150225

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique:	Aérosol, catégorie 1 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Santé:	Irritation cutanée, catégorie 2 Provoque une irritation cutanée. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., catégorie 3 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Environnement:	Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Indicateur du produit:	Contient: des hydrocarbures
Pictogramme(s) de danger:	  
Mention d'avertissement:	Danger
Mention(s) de danger:	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H315 : Provoque une irritation cutanée. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseil(s) de prudence:	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.
Informations additionnelles sur les dangers:	Contient des gaz à effet de serre: HFC-134a

2.3. Autres dangers

Aucun(e)

Nom du produit : F2 SPÉCIAL CONTACTS
 Ref.Nr.: BDS000477_2_20160421 (FR)
 Date de création/révision : 21.04.16 Version : 3.1
 Remplace : BDS000477_20150225

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane	01-2119484651-34	64742-49-0	931-254-9	25-50	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2	H225,H315,H336,H304,H411	B,P
pentane	01-2119459286-30	109-66-0	203-692-4	25-50	Flam. Liq. 2, Asp. Tox. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2	H225,H304,H336,H411	A
tetrafluoroethane	01-2119459374-33	811-97-2	212-377-0	10-25	Press. Gas	H280	B
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	01-2119486291-36	-	926-605-8	5-10	Flam. Liq. 2, Asp. Tox. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2	H225,H304,H336,H411	B
CO2	-	124-38-9	204-696-9	1-5	Press. Gas	H280	A,G
Hydrocarbures, C12-C15, N-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	01-2119453414-43	-	920-107-4	1-5	Asp. Tox. 1	H304	B
white mineral oil (petroleum)	01-2119487078-27	8042-47-5	232-455-8	<1	Asp. Tox. 1	H304	B
cyclohexanol	01-2119447488-26	108-93-0	203-630-6	<0.1	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, STOT SE 3, Skin Irrit. 2	H332,H302,H335,H315	B
cyclohexanone		108-94-1	203-631-1	<0.001	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4	H226,H332	A

Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail

B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail

G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) (a) du règlement REACH n° 1907/2006

P : la classification comme cancérigène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (Einecs no 200-753-7)

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
 Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 10 minutes.
 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

Nom du produit :	F2 SPÉCIAL CONTACTS	Date de création/révision :	21.04.16 Version : 3.1
Ref.Nr.:	BDS000477_2_20160421 (FR)	Remplace :	BDS000477_20150225

Inhalation :	Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 10 minutes. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Ingestion :	En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin. Laisser à jeun.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
Contact avec la peau :	Irritant pour la peau Symptômes: rougeur, douleur.
Contact avec les yeux :	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales :	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
--------------------------	--

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.
Forme des produits de décomposition dangereux
CO, CO₂
HF peut se former en cas d'incendie

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition



Nom du produit :	F2 SPÉCIAL CONTACTS	Date de création/révision :	21.04.16 Version : 3.1
Ref.Nr.:	BDS000477_2_20160421 (FR)	Remplace :	BDS000477_20150225

Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
L'équipement devra être mis à la terre
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
Assurer une ventilation adéquate
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Laver à fond après l'usage
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants de précision

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux

N° CAS

méthode



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

Nom du produit : F2 SPÉCIAL CONTACTS Date de création/révision : 21.04.16 Version : 3.1
 Ref.Nr.: BDS000477_2_20160421 (FR) Remplace : BDS000477_20150225

limites d'exposition professionnelle du CE:			
cyclohexanone	108-94-1	VME	10 ppm
		VLE	20 ppm
pentane	109-66-0	VME	1000 ppm
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
cyclohexanol	108-93-0	VME	50 ppm
cyclohexanone	108-94-1	VME	10 ppm
		VLE	20 ppm
pentane	109-66-0	VME	600 ppm
		VLE	750 ppm
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
		VLE	30000 ppm
white mineral oil (petroleum)	8042-47-5	VME	5 mg/m ³ (brouillards de l'huile)
		VLE	10 mg/m ³ (brouillards de l'huile)
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
pentane	109-66-0	VME	600 ppm
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
tetrafluoroethane	811-97-2	VME	1000 ppm
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	VME	500 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, France			
cyclohexanol	108-93-0	VME	50 ppm
		VLE	75 ppm
cyclohexanone	108-94-1	VME	10 ppm
		VLE	20 ppm
pentane	109-66-0	VME	3000 mg/m ³
CO2	124-38-9	VME	9000 mg/m ³
white mineral oil (petroleum)	8042-47-5	VME	5 mg/m ³ (brouillards de l'huile)
		VLE	10 mg/m ³ (brouillards de l'huile)
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	VME	1000 mg/m ³
		VLE	1500 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques

Protection individuelle : Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit
 Assurer une ventilation adéquate

inhalation : En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

Protection respiratoire recommandée: Masque antigaz contre les vapeurs organique (type AX)

la peau et les mains : Porter des gants

Gants recommandés: Nitrile

les yeux : Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.



Nom du produit :	F2 SPÉCIAL CONTACTS	Date de création/révision :	21.04.16 Version : 3.1
Ref.Nr.:	BDS000477_2_20160421 (FR)	Remplace :	BDS000477_20150225

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : état physique :	Liquide sous pression.
couleur :	Incolore.
odeur :	Solvant.
pH :	Non applicable.
Point/intervalle d'ébullition :	Non connu.
Point d'éclair :	< 0 °C (en vase clos)
Vitesse d'évaporation :	Non connu.
Limites d'explosion : limite supérieure :	Non connu.
limite inférieure :	Non connu.
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité relative :	0.67 g/cm ³ (à 20°C).
Hydrosolubilité :	Insoluble dans l'eau
Auto-inflammabilité :	> 200 °C
Viscosité :	Non applicable.

9.2. Autres informations

COV:	700 g/l
------	---------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort



Nom du produit :	F2 SPÉCIAL CONTACTS	Date de création/révision :	21.04.16 Version : 3.1
Ref.Nr.:	BDS000477_2_20160421 (FR)	Remplace :	BDS000477_20150225

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

HF peut se former en cas d'incendie

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
corrosion cutanée/irritation cutanée:	Provoque une irritation cutanée.
lésions oculaires graves/irritation oculaire:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
sensibilisation respiratoire ou cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
mutagénicité sur les cellules germinales:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
cancérogénicité:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité pour la reproduction:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation :	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie
Contact avec la peau :	Irritant pour la peau
Contact avec les yeux :	Peut entraîner irritation.

Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
pentane	109-66-0	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 3000 mg/kg
tetrafluoroethane	811-97-2	LC50 inhal.rat	567000 ppm
Hydrocarbures, C12-C15, N-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	-	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 4951 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 5000 mg/kg
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	-	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg



Nom du produit : F2 SPÉCIAL CONTACTS Date de création/révision : 21.04.16 Version : 3.1
 Ref.Nr.: BDS000477_2_20160421 (FR) Remplace : BDS000477_20150225

		LC50 inhal.rat	> 20 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 2000 mg/kg
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane	64742-49-0	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 20 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 3000 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2
 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
tetrafluoroethane	811-97-2	LC50 fish	450 mg/l
		EC50 daphnia	980 mg/l
Hydrocarbures, C12-C15, N-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	-	IC50 algae	1000 mg/l
		LC50 fish	1000 mg/l
		EC50 daphnia	1000 mg/l
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	-	IC50 algae	55 mg/l
		LC50 fish	12 mg/l
		EC50 daphnia	3 mg/l
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane	64742-49-0	IC50 algae	55 mg/l
		LC50 fish	> 1 mg/l
		EC50 daphnia	3.87 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes



Nom du produit :	F2 SPÉCIAL CONTACTS	Date de création/révision :	21.04.16 Version : 3.1
Ref.Nr.:	BDS000477_2_20160421 (FR)	Remplace :	BDS000477_20150225

GWP (global warming potential): 216.277981

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit :	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
Emballage contaminé :	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

Numéro UN : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AEROSOLS (naphta, pentane)

14.3. Classe(s) de danger pour le transportClasse: 2.1
ADR/RID - Code de classification:5F**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage: Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement:	Oui
IMDG - Polluant marine	Polluant marin
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(D)
IMDG - Ems:	F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX:	203
IATA/ICAO - CAO	203

Nom du produit :	F2 SPÉCIAL CONTACTS	Date de création/révision :	21.04.16 Version : 3.1
Ref.Nr.:	BDS000477_2_20160421 (FR)	Remplace :	BDS000477_20150225

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.
Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)
Directive 99/45/CE
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°36: Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse, Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des phrases de risques:

R10: Inflammable.
R11: Facilement inflammable.
R12: Extrêmement inflammable.
R20: Nocif par inhalation.
R38: Irritant pour la peau.
R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R20/22: Nocif par inhalation et par ingestion.
R37/38: Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

*Explication des mentions de danger:

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H332 : Nocif par inhalation.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.



Nom du produit :	F2 SPÉCIAL CONTACTS	Date de création/révision :	21.04.16 Version : 3.1
Ref.Nr.:	BDS000477_2_20160421 (FR)	Remplace :	BDS000477_20150225

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.